



**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES**

Fiche n°1 MIN INT/DGSCGC/CAB/CONS-SANTE/EA du 01 février 2020

Zonage et protection des intervenants sur le site de quarantaine des impliqués confinés dans l'épidémie de Coronavirus 2019-nCoV.

Nous sommes face à un dispositif de confinement inédit prescrit par le code de santé publique pour la première fois pour plus d'une centaine de personnes valides :

- ayant vécu à Wuhan qui se sont retrouvés impliqués dans l'épidémie à coronavirus 2019-nCoV de Chine,
- sélectionnés médicalement, asymptomatiques /2019-nCoV pour bénéficier d'un rapatriement,
- mise en observation médicale avec privation de liberté pour raison de santé publique durant un minimum de 14 jours dans un espace circonscrit mais relativement espacé,
- non contaminés /coronavirus 2019-nCoV jusqu'à preuve du contraire.

Dans cet espace circonscrit il pourrait être demandé aux confinés de :

- se laver régulièrement les mains avec de l'eau savonneuse et/ou friction des mains avec des solutions hydro-alcooliques mise à disposition
- porter obligatoirement un masque chirurgical lorsqu'ils se rendent dans les espaces collectifs du site pour éviter tout risque de contamination
- de porter un masque chirurgical avec les proches dans la chambre dans la mesure du possible et de respecter les règles d'hygiène
- s'isoler dans la mesure du possible lors des gestes de base de la vie quotidienne nécessitant de retirer le masque (repas, toilette, douche),
- de changer de masque régulièrement après les repas, la douche ou toilette, +/- toutes les 04 heures environ,
- de n'avoir aucun contact direct, en face à face, à moins de 1 mètre en l'absence de masque chirurgical pour les confinés et de masque FFP2 pour les intervenants,
- éviter les concentrations de personnes, file d'attente, attroupement, et les contacts étroits si non nécessaire. Un contact est étroit lorsque plus d'une personne partage un même lieu de vie,
- de désinfecter leur portable avec les lingettes désinfectantes mise à disposition,...les poignées de porte de leur zone de vie ...

Ces confinés ne sont pas des malades peu mobiles isolés dans une chambre d'hôpital, ni des victimes d'un attentat ou d'un accident NRBC.

Au lieu des zones délimitées de la doctrine NRBC dite verte, sans risque particulier, zone orange et zone rouge, nous vous proposons pour ces impliqués de tous âges, en bonne santé à priori et mobiles dans cet espace circonscrit et surveillé médicalement pendant 14 jours, les grands principes suivants pour définir les trois principales zones avec, pour les intervenants, les équipements de protection individuel (EPI) qui leur correspondent

1- La zone verte, ou zone Ouverte, extérieure au confinement, délimitée et sécurisée par les forces de sécurité intérieures : pas de protection.

Néanmoins dans cette zone ouverte les intervenants sont informés, formés et connaissent les procédures de protection avec à leur disposition immédiate des Équipements de protection individuel EPI immédiatement disponibles (au minimum FFP2 et gants) pour intervenir en urgence par exemple pour les FSI en cas de tentative de sortie d'un confiné. Dans ce cas, cette zone évoluera en zone à risque en fonction du déplacement du confiné.

Le SAS d'entrée et de sortie dans les zones suivantes à risques: limiter l'entrée d'intervenants au strict nécessaire et éviter les contacts étroits et prolongés. Le SAS est contrôlé par le chef des spécialistes risque Biologique (ForMiSC ou SIS).

La zone confinée, où a lieu la quarantaine qui se décompose en :

2- La zone de circulation sans contact rapproché à risque FAIBLE ou **zone "Masque"**: lieux de passage transitoire des confinés, sans contact rapproché avec les intervenants: le masque chirurgical est possible dans ces zones pour les intervenants, avec friction des mains au SHA et/ou gants (en fonction du risque manu portée de la tâche à accomplir).

3- La zone de vie et de contact à risque INTERMÉDIAIRE ou **zone "Sur-blouse"**: lieux de vie des confinés portant le masque chirurgicale OU tout lieu avec contact rapproché : EPI masque FFP2, gants, lunettes et sur-blouse + friction des mains avec SHA.

Dans lieux de vie des confinés où le port du masque n'est pas obligatoire (chambre individuelle, lieux de repas individuel, douches, sanitaires) OU tout lieu avec contact étroit ou nécessité de séjour prolongé on renforcera l'EPI par la charlotte +/- sur chaussure.

En situation d'urgence, gestes de sauvetage, de secours d'urgence, de réanimation, ou de maintien de l'ordre auprès d'une personne confiné : EPI avec masque FFP 2 et gants au minimum pour les sauvetages et si possible EPI la zone 3 renforcé.

En conclusion:

Pour ces personnes valides, impliqués, asymptomatiques au coronavirus jusqu'à preuve du contraire, à la fois mobiles et confinés à l'intérieur d'un grand espace circonscrit pendant un minimum de 14 jours, au lieu de parler de zone figée verte, orange et rouge, il faudrait plutôt parler de:

- zone à limite définie et identifiée ou "zone Ouverte"
 - zone de circulation, sans contact rapproché ou "zone Masque"
 - zone de vie et de contact rapproché ou "zone Sur-blouse"
- soit les 3 zones « O.M.S. »

La frontière entre ces trois zones peut être mobile en fonction de l'activité des confinés surtout entre la zone Masque et Sur-Blouse mais aussi en fonction de la tâche de l'intervenant. Ces zones seront adaptées en fonction du terrain. Elles sont définies et contrôlés par le commandant des opérations.

Zonage et protection des intervenants sur le site de quarantaine des impliqués confinés dans l'épidémie de Coronavirus nCoV 2019.

			INTERVENANTS	CONFINÉS	
1	Zone OUVERTE extérieure au confinement, délimitée et sécurisée FSI		Pas de protection		
	SAS		Equipement		
2	Zone de circulation	Zone MASQUE	Masque chirurgical +/- port de gants + lavage des mains au SHA	Masque chirurgical + lavage des mains au SHA *En zone intime le masque chirurgical n'est pas obligatoire si la personne est isolée.	ZONE DE CONFINEMENT
3	Zone de vie ou de contact rapproché ou zone intime*	Zone SUR-BLOUSE	Masque FFP2 Surblouse Lunettes +/- port de gants +/- charlotte +/- sur-chaussures + lavage des mains au SHA		

1 - Zone Ouverte extérieure au confinement, délimitée et sécurisée par les forces de sécurité intérieures

2- Zone MASQUE, de circulation : RISQUE FAIBLE

Zone de passage transitoire sans contact rapproché entre les intervenants et les personnes confinées. Le risque de transmission demeure faible.

3 - Zone SUR-BLOUSE, de vie ou de contact rapproché : RISQUE INTERMEDIAIRE

Zone de vie des confinés ou de contact rapproché. Espaces et surfaces potentiellement contaminées. Le risque est plus fort dans les zones *intimes* où le port du masque n'est pas obligatoire, c'est-à-dire les chambres isolées et les lieux de repas individuels ainsi que les douches et sanitaires.

NB : Dans les situations d'urgence du type gestes de sauvetage, de secours, de réanimation ou de maintien de l'ordre, le risque de transmission est maximal par contact direct avec la personne confinée.

[illegible]